

Le Maire de la commune de Calonne-Ricouart,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L22122,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 09 octobre 2023, par laquelle l'entreprise ML BATIMENT située Halte du 2 rue Lamartine 62160 BULLY-LES-MINES sollicite l'autorisation d'installer une base vie sur l'emplacement parking du 35 rue Lécrivain sur le domaine public, pour des travaux de rénovation de logement.

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires afin de réglementer le stationnement et de faciliter l'exécution des travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'installation d'une base vie est autorisée du 30 octobre 2023 au 27 décembre 2023 date de la fin des travaux sur l'emplacement parking du 35 rue Lécrivain pour l'exécution des travaux susmentionnés.

ARTICLE 2 – Le stationnement de tout véhicule y sera interdit.

ARTICLE 3 – La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par l'entreprise ML BATIMENT, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation des chantiers.

ARTICLE 4 – L'entreprise ML BATIMENT sera responsable de tous les accidents et dommages pouvant résulter de l'exécution des travaux et devra prendre les précautions nécessaires pour les prévenir.

ARTICLE 5 – A la fin des travaux, tous les matériaux devront être enlevés afin de dégager la voie publique et les trottoirs, qui seront remis en état à l'identique. Les frais qui en résulteront seront à la charge du permissionnaire.

ARTICLE 6 – Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

ARTICLE 7 – Monsieur le Maire de la commune de CALONNE-RICOUART,

Monsieur Le Directeur général des services,

La police municipale

Monsieur le Commandant de Police de Marles-les-Mines,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

En mairie, le 09 octobre 2023

Ludovic IDZIAK

Maire

Conseiller Départemental

Ampliation à :

Monsieur le Chef du Centre de Secours de Auchel

Monsieur le médecin chef du SAMU de Béthune

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET LE 17/10/2023